

Mémoire sur l'avenir de la forêt

Consultations publiques 2024

Présenté à
Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

12 avril 2024



188, avenue Perrault
Val-d'Or, QC, J9P 2H5
Tél. : (819) 874-4883 #107

info@horizon-sf.com
www.horizon-sf.com

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Mémoire sur l'avenir de la forêt
Dans le cadre des consultations publiques 2024

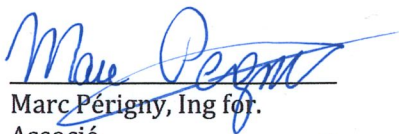
Rédigé par :



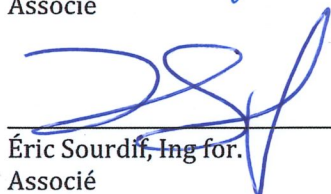
2024-003

Olivier Roberge, Ing for.
Chargé de projet

Sous la supervision de:



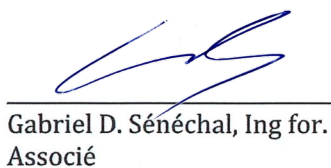
Marc Périgny, Ing for.
Associé



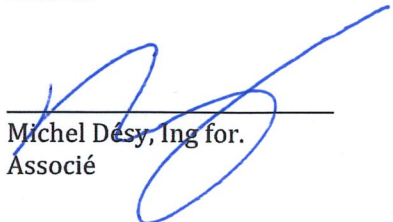
Éric Sourdif, Ing for.
Associé



Frédéric Bédard, Ing for.
Associé



Gabriel D. Sénéchal, Ing for.
Associé



Michel Désy, Ing for.
Associé

Horizon SF Inc.
188 avenue Perrault
Val-d'Or (Québec) J9P 2H5
info@horizon-sf.com
Tél. : +1.819.874.4883

1. Horizon SF

Depuis sa création en 2004, Horizon SF a su évoluer au gré des régimes forestiers. Chaque année, Horizon SF compte sur l'expertise de sa quinzaine d'employé pour offrir un service professionnel et de qualité à ses clients en matière de ressources naturelles. En œuvrant dans plusieurs domaines tels les travaux sylvicoles, la récolte de bois, la voirie forestière, la planification forestière et l'environnement, Horizon SF est au cœur des préoccupations concernant la pérennité du secteur forestier. Comme nos mandats nous amènent à travailler principalement dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, la collaboration avec les autres utilisateurs de la forêt, notamment les Premières Nations est primordiale pour notre entreprise. L'ampleur des feux de forêt vécus en 2023 et leurs répercussions économiques ont déclenché une vague de questionnement et de remise en question concernant le régime forestier qui n'a subi aucun changement significatif depuis 2013. C'est pourquoi Horizon SF et ses partenaires d'affaires mettent l'épaule à la roue afin de cibler les principaux enjeux et élaborer des pistes de solutions pour que nous puissions, tous ensemble, garantir l'avenir du secteur forestier.

2. Enjeux et solutions

Le principal enjeu ciblé par Horizon SF est créé par le système de gestion de la ressource forestière et sa gouvernance. Bien que des efforts ont été déployés dans les dernières années pour décentraliser la planification, il reste encore du travail à faire. Une mauvaise planification a un impact majeur sur le reste de la chaîne forestière. Le processus administratif fastidieux converge trop souvent vers une planification tardive et qui occasionne un manque de prévisibilité à long terme.

Nous croyons qu'une planification réalisée par des organismes de planification régionaux indépendants pourrait contribuer à rétablir la situation en évitant les erreurs du passé. Ces organismes seraient composés de façon paritaire par l'ensemble des parties prenantes présentes sur le territoire. Le ministère aurait quant à lui un rôle de conseiller et vérificateur au sein de l'organisme. Cela permettrait d'établir des planifications collaboratives sur de longues périodes afin d'atteindre des objectifs d'aménagement forestier propres aux régions et qui seraient déterminés par le Forestier en chef. Cet organisme régional de gestion forestière permettrait une meilleure cohésion au sein de la chaîne forestière et contribuerait à un aménagement durable du territoire. De plus, comme l'ensemble des parties prenantes seraient impliquées dans le processus, nous passerions d'une

planification dont les résultats sont présentés en consultation à une planification collaborative où l'ensemble des intervenants ont mis la main à la pâte.

L'implication des différents utilisateurs de la forêt permettrait également d'instaurer la notion de zonage forestier. Ce même zonage forestier qui figurait déjà parmi les recommandations du rapport de la Commission Coulombe¹ de 2003. Présentement, pour répondre aux différents besoins et revendications de chaque groupe, les aménagistes doivent conjuguer avec une foule de contraintes qui occasionne le morcellement du territoire. Ce morcellement entraîne des effets néfastes tant sur la biodiversité² que sur les coûts d'opération en forêt. Que ce soit par rapport à la construction et l'entretien du vaste réseau routier ou par rapport à la mobilisation et démobilitation de la machinerie, l'augmentation des coûts a un impact direct sur notre capacité à être compétitif sur le marché.

Le MRNF n'est pas la seule organisation ayant besoin de changement, car dans le secteur des travaux sylvicoles, Rexforêt détient d'importants pouvoirs quant à l'attribution des contrats ainsi que pour la gestion des travaux. Premièrement, les secteurs prévus aux contrats annuels sont distribués trop tard dans l'année. En effet, le processus de distribution des planifications annuelles (PRAN) commence à la mi-mars, alors qu'avec les printemps hâtifs que l'on connaît, le début de saison est souvent devancé. Cela ne laisse qu'environ un mois aux entrepreneurs pour planifier leur saison, ce qui est très peu considérant la charge logistique. Deuxièmement, comme chaque région est indépendante et fonctionne à vitesse variable, les PRAN peuvent être envoyées à plusieurs semaines d'intervalle dans deux régions voisines. Ce système à plusieurs vitesses occasionne une concurrence déloyale dans le système d'appels d'offres publiques de Rexforêt qui, à la base, est déjà très secret et fermé. Un entrepreneur détenant sa planification annuelle d'avance a beaucoup plus de facilité à soumissionner de façon concurrentielle dans une région voisine pour compléter sa saison. Nous assistons donc à une situation de régionalisation des opérations, mais sans avoir de standardisation des procédures. Il serait pertinent de revoir l'utilité de Rexforêt dans l'attribution de contrat, puisque depuis la venue des CRPF, chaque entreprise doit être enquêtée par l'Autorité des marchés publics.

Dans un autre ordre d'idée, l'indexation des budgets sylvicoles est d'une importance capitale pour l'avenir de notre industrie. Les investissements réalisés en forêt se doivent d'être maintenus et

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/rapport-coulombe/>

² <https://lactualite.com/environnement/des-cicatrices-dans-la-foret-quebecoise/>

entretenus pour en bénéficier. Pourtant, depuis 2014 la quantité de travaux sylvicoles non commerciaux ne fait que diminuer au Québec puisque l'enveloppe budgétaire n'est pas indexée. En 2024, ce sont 285M\$³ qui devraient être investis pour réaliser la même quantité de travaux qu'en 2014. Dans la période 2018 à 2023, seulement en Abitibi-Témiscamingue, ce sont 2 217,80 hectares de moins qui ont été traités en éducation de peuplement par rapport aux cibles établies par le MRNF.⁴ Ce constat est alarmant, puisque tous ces hectares non traités sont pour la majorité des plantations réalisées avec des fonds publiques et qui sont littéralement laissées à l'abandon.

L'ensemble de ces solutions doivent impérativement impliquer plus de reconnaissance envers la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers présents sur le terrain. En effet, très peu de liberté est octroyée aux ingénieurs qui œuvrent jour après jour sur le terrain et qui ont les mains liées par le processus administratif très restrictif.

3. Conclusion

L'utilisation du bois comme matière première en construction ou dans la vie de tous les jours est un outil clé dans la lutte aux changements climatiques et la survie des générations futures. C'est pourquoi la santé et la pérennité de la foresterie doit être, au même titre que l'exploitation des métaux critiques et stratégiques, une priorité pour le Gouvernement du Québec. Pour y parvenir, nous devons revoir notre processus de planification, donner plus de responsabilités professionnelles aux ingénieurs présents sur le terrain, mettre en œuvre le principe de zonage forestier afin de faciliter la cohabitation entre les besoins et désirs de chaque utilisateur forestiers ainsi qu'accroître la production de bois dans certains secteurs spécifiques et finalement investir massivement dans le secteur des travaux sylvicoles non commerciaux pour maintenir et augmenter la rentabilité de nos investissements forestiers.

³ Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)

⁴ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/abitibi-temiscamingue>